



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du travail)

Entre les soussignés :

L'organisme de formation MCF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84730232173 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
N° Siret 89310792000017
68 Impasse du Hameau des Combettes 73800 CRUET

ET Le stagiaire Mr JOSET Paul-Julien – 73 Rue du Tounet 24100 BERGERAC

I- OBJET

L'organisme MCF organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé : **EXCEL ADAPTATIF**
- Programme et méthodes : joints en annexe 1.
- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif : La découverte et la maîtrise du logiciel EXCEL
- Sa durée est fixée à : **16 H**
- Le stagiaire reconnaît posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : **AUCUN**

Les moyens pédagogiques techniques dans lesquelles la formation est répartie :

- ⇒ Contenue e-learning bureautique.
- ⇒ Support papier, vidéo et numérique.
- ⇒ Remise du support pédagogique durant la formation.
- ⇒ Exercice en réel dans le logiciel.

Les modalités de contrôle de connaissances sont les suivantes :

- ⇒ Point en amont de la formation avec restitution du besoin client.
- ⇒ Évaluation en pré et post formation.
- ⇒ Contrôle des réponses aux exercices instantané avec apport de la solution.
- ⇒ Évaluation à chaud en fin de formation.
- ⇒ Évaluation à froid après formation dans le but d'évolution continue.
- ⇒ Le programme de la formation est joint au présent contrat.

II. ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu du 14/12/21 au 14/03/22 par le biais d'un type de formation FOAD.

III. FORMATEURS

Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont :
Le formateur sera Maryline MESSIEZ-POCHE, plus de 5 années d'expérience dans le domaine la bureautique.



V : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le coût de la formation, objet de la présente, s'élève à : 2916,67 € HT + T.V.A. 20 % = 583,33 € ou 3500 € net de taxe (en cas de demande d'exonération de TVA validée par le formulaire fiscal N° 3511).

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session.

Le stagiaire s'engage à verser :

La totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes : via l'application MON COMPTE FORMATION.

VI. INTERRUPTION DE STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au présent contrat.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

VII. HANDICAP

Toutes les formations dispensées chez MCF sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

VIII : DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de Chambéry sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à CRUET le 29/11/2021

*Pour le stagiaire
(Nom et prénom du stagiaire)*

Pour l'organisme


MCF
68 Impasse du Hameau des Combettes
73800 CRUET
SIRET 893 107 920 00017

